

## **Compte rendu résumé du conseil syndical du 8 novembre 2016** (le compte rendu complet est affiché près des boîtes aux lettres)

### **1°) Point sur le chauffage**

Avec le froid précoce apparu dans les premiers jours de novembre plusieurs plaintes ont été adressées à la loge. Les prestataires responsables ont été alertés.

Il semble que le conditionnement du circuit de chauffage avant la mise en chauffe le 10 octobre n'a pas été effectué : des bulles d'air ralentissent la vitesse de circulation de l'eau chaude dans les serpentins.

Des purges ont été effectuées aux niveaux où les températures sont les plus basses, d'autres devront suivre.

### **2°) Changement de fournisseur d'électricité**

Un nouveau contrat d'électricité annuel a été négocié par le syndic avec ENGIE. Il est en réduction de 5% par rapport au contrat actuel avec EDF.

Le nouveau contrat a été accepté.

### **3°) Panne d'un ascenseur de la batterie haute le weekend des 22-23 octobre**

Une cabine donnait des signes inquiétants de mauvais fonctionnement dès le jeudi précédant le weekend des 22-23 octobre (coups d'arrêt).

Koné, alerté par la loge, est intervenu, mais faute d'avoir la pièce nécessaire, il n'a pu réparer. De ce fait la cabine a été immobilisée tout le weekend.

### **4°) Remplacement de monsieur Nunes, préposé aux vide-ordures et au tri**

Monsieur Nunes prend sa retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le conseil syndical organisera un « pot » dont la date sera précisée ultérieurement.

Monsieur Barbier souhaite remplacer monsieur Nunes dans ses tâches et dans ses horaires. Il faut donc remplacer monsieur Barbier pour le ménage.

2 solutions sont possibles : ou bien un nouvel employé d'immeuble est recruté, ou bien il est fait appel à une entreprise de services. La question est à l'étude avec le syndic.

### **5°) Grosse fuite aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> sous-sols des parkings les 24 et 25 octobre**

Cette question est hors de la compétence du conseil syndical. Inutile donc de s'adresser au Président du conseil syndical.

Les événements survenant dans les parkings, propriété de la SIEMP, doivent faire l'objet de **plaintes adressées exclusivement à la SIEMP** dont le correspondant est le gardien de Mykérinos.